

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

| | | | |
|---------------------------------|----------|-----------|--------|
| LOT et Départements limitrophes | 3 mois | 6 mois | 1 an |
| Autres départements | 9 fr. | 16 fr. 50 | 30 fr. |
| TÉLÉPHONE 34 | 9 fr. 50 | 17 fr. 50 | 32 fr. |

COMPTES POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

| | |
|--|----------|
| ANNONCES JUDICIAIRES | 1 fr. 50 |
| ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace) | 1 fr. 50 |
| RECLAMES 3 ^e page | 2 fr. 50 |
| » 2 ^e page | 4 fr. |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

A propos de l'exposé financier fait par M. Poincaré devant la commission des finances. Notre situation est bien meilleure qu'elle n'était l'an dernier. Cela est acquis. Mais le Président du Conseil n'a pas voulu dire un mot sur ses intentions par rapport au franc. La question reste entière pour l'avenir. Contentons-nous de savoir que le présent est assuré.

Elant donné l'heure où il a été présenté nous n'avons pas pu parler dans notre dernier numéro de l'exposé que M. Poincaré a fait devant la commission des finances de notre situation financière. Mais la chose est de si grande conséquence que, trois jours après, nous n'en avons pas effacé l'intérêt et que la presse française est encore tout occupée à discuter les déclarations du Président du Conseil.

En toutes circonstances, il est intéressant de s'entendre renseigner sur l'état de sa bourse et c'est surtout quand on est pauvre que la question d'argent est toujours d'actualité.

Toutes les religions — à notre connaissance — ont prêché le mépris des richesses et quelques-unes, à leurs débuts du moins, l'ont pratiqué. La plupart des philosophes — même ceux qui ne sont pas des écoles stoïcienne ou cynique — n'accordent à l'argent d'autre importance que de permettre l'entretien du corps sans lequel l'esprit n'aurait pas de support. Des personnages comme Panurge, qui devait peu de chose à la morale religieuse ou philosophique, se peuvent accommoder d'un état de permanente « impécuniosité » à quoi il savait remédier en se fournissant chez le prochain de ce qui manquait dans sa poche.

Mais il en va autrement d'un pays tel que la France, d'un Etat tel que l'Etat français ! Il ne peut pas, si j'ose ainsi dire, se payer le luxe d'être pauvre. Il lui faut de l'argent, comme il fallait de l'amour à la Belle Hélène, « en fin-fil plus au monde ». Et M. Poincaré a surtout consacré son plaidoyer à démontrer que présentement nous sommes beaucoup mieux fournis en numéraire qu'il y a six mois.

Il a fait minutieusement le compte de ce que nous possédons à l'étranger et en France, des disponibilités que nous nous sommes créées, de l'accroissement de notre avoir qui s'établit par un chiffre considérable si l'on compare les cours des valeurs françaises telles qu'elles étaient cotées en août dernier et telles qu'elles le sont maintenant ; il a dit aussi la solidité budgétaire que nous avons acquise. Et, de tout cet exposé que nul n'a contredit, il faut bien reconnaître qu'il est résulté une impression de sécurité et de confort dont la Commission des finances dans tous ses éléments a ressenti les bons effets.

Ceci entendu et acquis, elle a essayé d'obtenir sur certains points importants des précisions spécialement attendues. Et c'est peut-être parce qu'elles étaient trop attendues — hors de la Commission — que M. Poincaré s'est refusé à les donner. Equilibre budgétaire, amortissement de la dette, remboursement à la Banque de France, suppression radicale des emprunts à la circulation, tout cela, disait-on, est excellent. Nous sommes heureux d'en prendre acte. Mais il y a autre chose !

Voyons, Monsieur le Président du Conseil, quel est votre but ? Que voulez-vous faire du franc ? Revaloriser ou stabiliser ?

La dessus, le mystère reste imprévisible et il semble que, précisément, c'est ce que M. Poincaré a voulu : qu'on ne sache pas !

Les réponses de M. le Président du Conseil à toutes les tentatives de le faire parler là dessus signifiaient : Si je pouvais le dire à vous seuls, je m'empresserais de vous exposer ma pensée. Mais il y a des oreilles ennemies qui nous écoutent ; il faut se taire et se méfier. Les spéculateurs internationaux sont à l'affût. Il leur suffirait d'un mot, d'une indication

même négative pour se livrer à leurs opérations funestes. Donc, il faudra, si l'on vous plaît, vous passer du plaisir de savoir !

Mais en France l'incertitude monétaire oblige les industriels et les commerçants à en faire de la spéculation. Et cela ne les amuse pas ! Dans la situation présente, cette opération qui consiste à acheter et qui paraissait si simple autrefois, quand le franc valait un franc du commencement à la fin de l'année, cette opération indispensable pourtant est devenue, grâce à la fluctuation de la monnaie, une spéculation. C'est un problème aujourd'hui de savoir s'il faut ou s'il ne faut pas se pourvoir de marchandises et de matières premières. Il ne s'agit pas seulement de savoir si on a besoin de matériaux pour fabriquer, on est forcé de prévoir si le prix en augmentera ou en diminuera. Et cela, ce n'est pas un problème d'industriel, mais de spéculateur.

C'est une inquiétude constante pour chaque producteur, c'est une crainte incessante de s'exposer à ruiner son industrie en achetant ou à en tarir les sources en n'achetant pas.

Cette préoccupation il faudrait la supprimer car elle est contraire à tout esprit d'entreprise, car elle est paralysante. Et pour la faire disparaître, il n'est d'autre moyen que de donner à la monnaie une valeur fixe et stable.

Nous exposons ainsi, bien incomplètement, les raisons qui ont été certainement données à M. Poincaré pour obtenir de lui qu'il fît connaître ses intentions.

Vains efforts ! M. le Président du Conseil s'est borné à répondre si nous en croyons le communiqué : « La Banque de France fera tout l'effort nécessaire pour maintenir le franc au taux actuel afin de permettre aux industries de se réadapter. »

Et comme on insistait encore il ajouta : « Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour maintenir le cours actuel. Ne m'en faites pas dire plus, car je ne le peux ni ne le veux ! »

Cette réponse est rassurante pour le présent. Elle laisse entier le problème fondamental. Mais dans l'incertitude universelle n'est-ce pas quelque chose de savoir le présent assuré ?

Emile LAPORTE.

PETITS MOTS D'ECRITS

ETHNIQUE COMPARÉE

Quoi qu'on en ait, et malgré Gobineau et ses préférences, il y a, chez les Français, plus de finesse de race et d'équilibre d'âme que chez les Germains d'aujourd'hui. Peut-être parce que nous sommes un vieux peuple, saturé inconsciemment d'anciennes traditions celtiques et latines, et que les diverses invasions des barbares toujours venues de l'Est, n'ont jamais pu abolir complètement.

Il est de fait que chez les Français, parfois, le moins recommandable, subsiste toujours une sorte de gentillesse obscure aux sources mystérieuses et d'ailleurs contradictoires. Tel est le sens de l'honneur, on ne se rend pas parfaitement compte, on se rend à peine le sentiment de l'honneur. C'est d'ailleurs avec cela que d'ingénieurs romanciers ont écrit toute une bibliothèque à la gloire des apaches.

Ce qui m'incline à rattacher sur ce sujet, c'est un mot entendu, un mot de nature qui me revient à la mémoire. Avant la guerre, nous avions tous, ou presque tous, connu un chasseur d'une boîte de nuit, qui s'appelait Auguste. Auguste, jeune frappe de dix-sept ans aux traits de monsieur, s'affranchit de par ses vices et les vices d'autrui, était capable de tout, de faire ou d'accepter n'importe quoi. Vint août 1914 : il s'engagea, se battit comme un lion, devint officier, fut décoré de la Croix de guerre, de la médaille militaire, de la Légion d'honneur. Un héros ! En janvier 1918, il était en permission et le lendemain, je fus un moment perplexé. Comment l'appeler ? Auguste ? non ! monsieur ? non plus ! par son nom de famille ? Je l'ignorais ! par l'honneur de son grade de lieutenant ? Ma foi, je l'appelai tout simplement : « monsieur ! » et je lui demandai : « Qu'est-ce que tu comptes faire après la guerre ? Vas-tu rester dans l'armée ? » Et ce garçon me répondit : « Non ! pour rester dans l'armée je n'ai pas assez de moralité ! Mais avec ça ! — et il brinquebattait négligemment d'un doigt toute la batterie de ses décorations, et je trouvais bien toujours une place de président d'un tripot quelconque ! »

N'est-elle pas admirable, cette dualité de conscience d'un bonhomme qui sait se jager lui-même assez sévèrement pour renoncer aux bénéfices que sa

Informations

Bilan de la Banque de France

La Banque de France a publié son bilan hebdomadaire. Les avances à l'Etat, qui étaient au 20 janvier dernier de 33.650.000.000, sont tombées aujourd'hui à 32.550.000.000, soit un nouveau remboursement de l'Etat à la Banque de un milliard cent millions.

La circulation des billets tombe de 52.811.031.875 à 52.171.716.710.

Emprunt français en Suède

Une tranche de l'emprunt de 70 millions de francs suisses contracté en Suisse par les chemins de fer de l'Etat français a été mise en souscription en Suède. Dès l'ouverture de la souscription, dont le montant était fixé à 25 millions de francs suisses, cette somme a été couverte plusieurs fois.

Accord franco-italien

L'accord commercial franco-italien sur le régime douanier des soies et soieries a été signé. Cet accord a pour objet de substituer à la convention spéciale de juillet 1923 une convention nouvelle, conforme à la nomenclature internationale préconisée par les industries de la soie. Cette nomenclature et les droits de douane français qui y sont afférents seront incorporés dans le nouveau tarif douanier français et entreront en vigueur en même temps que ce dernier.

Le désarmement du Reich

Le comité militaire interallié a pris connaissance des nouvelles propositions venues de Berlin. La discussion a porté sur le détail de l'accord envisagé, notamment sur les fortifications orientales du Reich. La Conférence des ambassadeurs va examiner les conclusions du comité militaire interallié. Une formule d'accord sera élaborée, l'Allemagne obtiendrait donc le quitus pour ses armements avant la fin du mois époque à laquelle doit disparaître la commission de contrôle militaire.

Indésirable !

Le ministère de l'Intérieur anglais a fait savoir aux fonctionnaires de l'immigration à Folkstone qu'il ne voit aucun obstacle à ce que Garibaldi traverse l'Angleterre pour se rendre en Amérique du Sud.

Dans les milieux officiels américains, on déclare que Ricciotti Garibaldi ne pourra être autorisé à entrer aux Etats-Unis qu'après avoir fait la preuve qu'il ne nourrit aucun dessein de propagande.

Au Maroc

Un groupe de brigands irréductibles, que commandait, chez les Beni Ouarain, le bandit réputé Mohand Ou Hamon, a été anéanti par nos forces supplétives appuyées par des éléments de nos troupes régulières, dans une action très brillante entreprise en haute montagne, malgré le froid et la neige, contre des ennemis décidés à vendre chèrement leur vie.

Attaqués le matin du 20 janvier, les brigands se défendirent avec une énergie désespérée. Mohand Ou Hamon et deux de ses fidèles lieutenants furent tués au cours du combat. Le reste de la bande, fait prisonnier, abandonna des armes et des cartouches.

Avertissement à la France

En faisant remarquer que l'attitude de la France au sujet des énergiques mesures de précautions britanniques peut s'expliquer jusqu'à un certain point par la désapprobation du Japon, le rédacteur diplomatique du journal anglais « Daily Telegraph » écrit :

« Le gouvernement de Paris ne peut toutefois pas oublier que sa sécurité contre une nouvelle agression allemande a pour cogarants la Grande-belle conduite pourrait lui valoir dans le monde honnête, — qu'il respecte au point de ne pas vouloir s'y introduire en fraude, — mais qui, d'un autre côté et en même temps, calcule que cette belle conduite pourra lui rapporter quelque profit chez les friponnages ? Quoi de plus inattendu que ce sorapule délicat chez ce débrouillard cynique ? [De l'Avenir].

Louis MARSOILLEAU.

Bretagne et l'Italie et non pas le Japon. Une pareille entente sur le Rhin présupposerait son existence à Shanghai.

En Chine

Le général chinois Tchang-Hsu-Liang, fils du maréchal Tchang-Sou-Lin, aurait déclaré, avec, croit-on, l'approbation de son père, que, dès qu'une puissance étrangère quelconque s'efforcerait d'envahir la Chine, les armées chinoises du Nord et du Sud s'uniraient en un effort commun pour expulser l'envahisseur.

150 Annamites et 50 soldats français sont arrivés de Saïgon. 50 Annamites se rendent immédiatement à Hankéou pour y garder la concession française. Le reste sera affecté à la défense de Shanghai.

Etats-Unis et Mexique

Le président Coolidge repousse l'invitation que lui a faite le Sénat américain, de soumettre à l'arbitrage le différend entre les Etats-Unis et le Mexique, au sujet des terrains pétroliers, sur les terrains pétroliers. M. Coolidge ne modifiera pas sa politique à l'égard du Mexique et agira par lui-même. Il n'admet pas que les propriétés américaines puissent être confisquées et ne consentira pas à se soumettre.

NOS ÉCHOS

L'entrée en guerre de l'Angleterre

On vient de nous révéler, sur les origines de la guerre, un bien pathétique document : c'est le récit de la conversation de M. Cambon avec Sir Edward Grey, dans l'après-midi du 2 août 1914. Le texte en avait été envoyé à l'ambassadeur britannique à Paris et vient d'être publié dans le onzième volume des Documents anglais sur l'origine de la guerre.

Le gouvernement britannique venait de promettre l'appui de sa flotte en cas d'attaque allemande sur les côtes françaises à travers la mer du Nord.

« J'expliquai à M. Cambon qu'il nous était impossible... d'essayer d'envoyer des forces militaires sur le continent. M. Cambon me demanda si cela voulait dire que nous ne le ferions jamais. Je répondis qu'il ne s'agissait pour le moment que de l'instant présent. »

M. Wickham Steed, dans ses Mémoires parus récemment, raconte qu'il vit M. Cambon immédiatement après cette conversation avec Sir Edward Grey. On venait de recevoir à Londres la nouvelle de la violation de la neutralité du Luxembourg.

M. Cambon désigna du doigt une copie du traité avec le Luxembourg et remarqua avec amertume : « Voilà la signature de l'Angleterre. J'ai demandé à Grey si elle entendait la respecter. — Qu'a-t-il dit ? — Rien. Je ne sais même pas encore ce soir si le mot honneur ne doit pas être supprimé du vocabulaire anglais. »

Le même soir, M. Asquith informait M. Cambon que le corps expéditionnaire anglais serait mobilisé le lendemain. Ajoutons que, dans ses Mémoires, Sir Edward Grey dit avoir précisé à M. Cambon le point de vue anglais : « Notre garantie de la neutralité du Luxembourg était collective, non individuelle. » C'est là une distinction que la plus subtile casuistique ne désavouerait point.

Mussolini et le Roi d'Italie.

Un rédacteur du journal Universal, de Bucarest, retour d'un récent voyage en Italie, rapporte l'anecdote suivante, qui se colporte « entre amis » à Milan :

« Un jour, après l'audience, le roi d'Italie et son premier ministre se promènent dans les jardins du Quirinal. Tout à coup, le roi laisse tomber son mouchoir. Mussolini se penche, le ramasse et le tend au souverain. — Merci, mon cher Mussolini, dit le roi. — Puis, quelques pas plus loin, le roi recommence : — Merci de tout mon cœur, mon cher Mussolini !

— Votre Majesté me comble. Mais pourquoi tant de remerciements, Sire ?

« Le roi, montrant le mouchoir : — Parce que c'est la seule chose dans laquelle vous me permettez de mettre le nez... »

Le vrai visage de l'hiver

Fidèle à l'éternel travers dont se plaignait Virgile, chacun de nous méconnaît sa chance pour peu qu'elle soit habituelle. Ici, le sort nous a fait naître sous le climat sans doute le plus égal et le plus clément de la douce France et nous nous plaignons. Nous gémissons en chœur parce que l'hiver traîne cette année une longue succession de jours maussades après une semaine froide, parce que des flocons de neige ont tournoyé à deux reprises dans notre ciel méridional. Pourtant les couches blanches qui se risquent à couvrir les toits de Cahors, le sommet d'Angély et les pentes de Saint-Cyr restent minces et éphémères. Ce sont, comme on dit, de simples déjeuners de soleil. Nous l'avons bien vu l'autre jeudi où rien ne restait à midi de la neige du matin...

Pour apprécier en connaissance de cause les rigueurs des frimas, il faut, si l'on est Français, les avoir subis en Auvergne, dans les Pyrénées, les Alpes ou bien dans le Jura et les Vosges. Cela m'est arrivé plusieurs fois, en des lieux divers, jamais pour mon plaisir. De ces hivers-nages, j'ai conservé des souvenirs pittoresques mais souvent imprécis. Un seul reste, à mon gré, facile à ressusciter il me suffit, pour revivre ces rudes jours, d'ouvrir le carnet de campagne que j'ai tenu, comme beaucoup d'officiers, au début de la guerre et que, comme la plupart, j'ai bientôt cessé d'écrire. De tels documents ont cessé de plaire. Voulez-vous me permettre, — une fois par hasard, — de retrouver mon cahier de 1914-1915 et d'en extraire quelques notes. Elles seront propres, il me semble, à montrer ce que sont en montagne les jeux du vent, de la glace et de la neige. J'ai connu ailleurs et en situation moins tranquille, des températures plus basses : de 18 à 27 degrés sous zéro pendant trois semaines en janvier 1917 ! Mais arrivé au sommet du ballon de Servance le 18 décembre 1914 et l'ayant quitté seulement aux premiers jours de mai 1915, je crois que seul ce piton désolé m'a montré le vrai visage de l'hiver. Jugez-en vous-même :

18 décembre. — Alors que je circulais, peu après notre arrivée, entre le fort et les baraques, j'ai rencontré le casernier. Cet adjudant remplissait déjà ici, avant la guerre, les fonctions de gardien de batterie. Il a passé sur ce sommet de nombreux hivers. Me montrant la clôture de l'enceinte centrale, haute de plus de deux mètres, il m'a dit :

« Si j'osais vous donner un conseil, mon Capitaine, je vous engageais à faire ficher dans des gros rondins de hêtre le sommet des lances de cette grille. »

Comme je lui demandais les raisons de cette précaution bizarre, il a ajouté :

« La neige couvre à peine aujourd'hui le pied des barreaux. Elle en dépassera de beaucoup la pointe dans quelques jours. Avant la fin de janvier, peut-être avant le premier de l'an et jusqu'en avril ou en mai, vos hommes se promèneront fort au-dessus de cette barrière dont ils auront probablement oublié jusqu'à l'existence. Le dégel venu, eux, moi ou d'autre nous blesseront les pieds aux pointes de fer encore dissimulées sous la neige fondante... »

Cet homme, sans doute, se moque de moi ! Je suivrai néanmoins son conseil.

20 décembre. — Il neige ! il neige sans répit, à gros flocons. Les sentiers et les pistes se combent au fur et à mesure que nous les frayons. Par endroits, des rafales subites emplissent les couches blanches à des hauteurs exorbitantes. En un clin d'œil, un mur s'élève et domine ma tête. J'ai été, dans la matinée, visiter la petite garnison que j'ai à la Batterie Annexe. Hier, la voie qui suit la fosse était à découvert. L'entassement neigeux y dépassait maintenant deux mètres et l'on doit circuler sur la crête du parapet...

29 décembre. Dans un genre différent, le temps aujourd'hui ne vaut guère mieux que celui d'hier. Il ne pleut plus, mais le vent persiste. Il gèle durement. Les réseaux de fil de fer barbelé ont perdu leur gaine de neige. En échange, le froid les a enveloppés dans des tuyaux de glace

gros comme mon bras. Ils forment ainsi, sur 4 ou 5 rangs enchevêtrés à plaisir, des dentelles extravagantes. Du côté du vent, les piquets portent des arêtes de glace longues de 60 à 80 centimètres et pointues comme des sabres. Sur le sol, aux endroits où la fonte de la neige a laissé des flaques, luisent de vastes miroirs de gel qu'il faut contourner pour ne pas se rompre les os...

5 janvier. — La prédiction du casernier se réalise. Le factionnaire de la 2^e grille a dû rentrer au poste cette nuit pour éviter l'ensevelissement. Ce matin, la neige a complètement recouvert la grille ; elle la surmonte de plus d'un mètre... Les perches de direction, de cinq mètres de haut, sont enfouies plus qu'aux deux tiers. Pour pénétrer à la popote, il faut dégringoler, en glissant sur le derrière, des talus de neige qui ont au moins deux fois ma hauteur. Sur le seuil de la baraque, plantons et ordonnances reçoivent dans leurs bras les paquets glacés que sont les arrivants...

6 janvier. — Depuis dimanche, nous n'avons rien aperçu du paysage, pas même les premiers sapins de la forêt qui encercle le ballon à 300 mètres du sommet... Ce qui est admirable, c'est la fantaisie de la glace sur les planches, les grilles, les moindres fils de fer. Le peu qui émerge des poteaux se hérisse de crinières figées qui s'avancent vers le vent en immenses franges. A l'abri, toutes les moulures des portes, des fenêtres, les mosaïques des pierres des murs servent aux frimas de prétextes à des dessins extravagants, parfois d'une régularité parfaite, parfois d'une variété inouïe. Que sont, à côté de ces chefs-d'œuvre, les grâces des vitres de nos maisons du midi fleuries par le gel ?

13 janvier. — Aujourd'hui, c'est l'ouragan ! Pour franchir les 200 mètres qui séparent mon bureau du fort, je me suis trouvé dix fois en mauvaise posture. Vers le hangar aux manœuvres, je me suis trouvé suffoqué à tel point par le froid et le vent que je me suis arrêté et ai manqué de défaillir. Un artilleur m'a vu de loin. Il a couru vers moi et m'a pris à bras le corps. Acrochés l'un à l'autre, nous avons été poussés au galop, à travers des monceaux de neige mouvante, jusqu'au porche sauveur sous lequel une dernière rafale nous a précipités de conserve. Dix minutes après, des plantons tout essouffés sont venus m'informer d'un nouvel incident. Bloqué par le vent au débouché de la forêt, le ravitailllement ne pouvait plus monter malgré les efforts de 30 hommes envoyés à son secours. L'ouragan couchait les mulets dès qu'on tentait de les faire progresser, bien qu'on les eût délestés de leur charge. J'ai formé une équipe de 60 hommes, artilleurs et fantassins mêlés, sous le commandement d'un officier, avec mission de ramener coûte que coûte les malheureux animaux et de rapporter les vivres par petits paquets...

24 janvier. — La neige maintenant dépasse le toit des baraques. Les fenêtres sont complètement bouchées. Jamais le lampiste n'a eu autant de travail. Cet employé est un des personnages si intéressants et si amusants, au moins les plus originaux du fort. Je le rencontre plusieurs fois par jour ; jamais sans admirer sa pittoresque malpropreté. Son large bérêt, son bourgeon, son pantalon bleu, jusqu'à ses sabots de bois, tout est huileux et noir. Pas davantage pourtant que ses mains gantées de crasse et sa figure de ramoneur où sourient deux gros yeux de myope souvent embués par l'émotion du vin. Un bidon dans une main, dans l'autre un paquet de chiffons maculés, cet artilleur erre à grand bruit sur le parquet de ciment de la gaine, se glisse dans les casernes où des quolibets l'accueillent l'odeur de pétrole le précède ; un relent plus prononcé rappelle longtemps sa visite. Tout niqueux qu'il soit lui-même, ce distributeur de clarté s'arrange pour que la flamme de ses cinquante brûles sous des verres nets. C'est un artiste à sa façon et très amoureux, de fonctions que personne ne songe à lui disputer... Les lampes ainsi nourries luisent jour et nuit dans les baraques dont la neige bloque les trois rangées de vitres superposées.

Eug. GRANGIE.

AU FIL DES JOURS

Chronique du Lot

POUR BOUCLER LES BUDGETS !

Pour remplir le budget, l'Etat, les départements, les communes s'ingénient à créer des impôts, à faire « suer », à dégraisser », comme disait un percepteur, le portefeuille du contribuable.

Tout argent est bon, du moment qu'il rentre dans les caisses publiques. Et la façon de l'y faire rentrer n'a aucune importance.

Il faut trouver le truc de faire sortir de la poche du contribuable. Le truc trouvé, c'est un jeu pour encaisser l'argent.

Certes, le contribuable français sait bien qu'il n'est pas toujours facile de protester contre sa feuille d'impôts. Quand celle-ci lui parvient, il l'examine, l'étudie et grogne. Son premier geste est de la déchirer. Puis, réflexion faite, il dit : « Ah ! non ! je protesterai. » Il proteste. On lui donne toutes explications voulues. Et il paie.

L'explication qui lui est donnée, paraît juste. Il s'incline. Aussi bien, il ne s'inclinerait pas, qu'il serait obligé de payer quand même.

Mais que dirait un contribuable de Cahors si se pavanant sur les Boulevards, en tenant une belle canne à la main, un contrôleur du fisc lui déclarait : « Vous devez payer un impôt sur cette canne ! »

Et cependant, le gouvernement hollandais n'a pas hésité à établir cet impôt. Il a fait preuve d'ingéniosité.

Toutes les cannes de fantaisie, les beaux jones à pomme d'or, d'argent, d'ivoire, etc, seront désormais frappées d'un impôt ; seules trouveront grâce devant le fisc les cannes banales.

Un tolle formidable, si pareil impôt était établi, s'élèverait aussitôt ? Non. Les élégants paieraient, ou bien, ils laisseraient la belle canne à pomme d'or à la maison !

Mais quel tolle, par contre, éclaterait, si un maire du Lot imitait son collègue de la petite ville d'Almendralejo, province de Badajoz, en Espagne !

Ah ! le maire-là n'y va pas de main morte. Il a pris un arrêté que nous croyons devoir soumettre à nos belles citoyennes et qu'elles n'approuveront, certainement, pas.

Cet arrêté frappe d'amende les femmes qui s'obstinent à porter des jupes courtes. Cette mesure a déjà rapporté à la ville la coquette somme de 200 pesetas. Le paiement de l'amende, ou, si l'on préfère, de la « taxe », donne droit pour un mois au port de la jupe courte ! Des percepteurs spéciaux parcoururent les rues de la cité, un mètre à la main, et les amendes pleuvent...

La caisse de la commune d'Almendralejo devait être vide. Malin, le maire a dû se dire : « Augmenter les journées de prestations, ça va faire écrier les administrés mâles, des électeurs. Rien à faire de ce côté-là. Mais un impôt sur les jupes courtes, il peut y avoir du profit. »

« Les femmes protesteront, à la maison ; mais elles crièrent au mari que jamais elles ne consentiront à refuser de suivre la mode. »

« Les maris subiront les scènes que feront leurs femmes. Et pour avoir la paix, ils paieront l'amende. »

Ce maire espagnol est un psychologue et surtout, un beau malin.

A sa place, nous inviterions couturières et couturiers à décider que la mode prochaine exigera des jupes encore plus courtes. Nous leur donnerions même un pourcentage !

Ainsi se rempliraient les caisses publiques ; et, entre nous, les contribuables-hommes ne protesteraient pas contre un pareil impôt ; ils le paieraient, par crainte d'avoir une scène à la maison !

Et dire qu'un maire de France n'a pas trouvé ces trucs-là pour boucler son budget municipal !

LOUIS BONNET.

Crédit agricole

A la suite de son intervention en vue de faire obtenir des avances à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Lot, M. Bouat, député, vient de recevoir la lettre suivante :

Paris, le 21 janvier 1927.

Monsieur Bouat,

Je m'empresse de vous informer que dans sa dernière réunion, le Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Crédit Agricole a accordé les avances suivantes à la Caisse Régionale du Lot :

Pour les prêts à moyen terme, 50.000

Pour les prêts individuels à long terme ordinaires destinés à faciliter l'accès à la petite propriété rurale, 70.000

Pour les prêts individuels à long terme spéciaux en faveur des pensionnés militaires et des victimes civiles de la guerre, 50.000

Vous prie de vouloir agréer, etc. . .

P. Le Directeur Général, E. MONTET.

Votes de nos Députés

Sur l'amendement tendant à ce que la majoration, dans le projet de loi sur les baux à longue durée, soit limitée aux charges supplémentaires qui ont grevé l'immeuble depuis la signature du bail, les députés du Lot ont voté :

Pour : M. Calmon.

Contre : M. Bouat.

M. Malvy, retenu à la Commission

des Finances n'a pas pris part au vote.

La Chambre a repoussé par 329 voix contre 141.

A LA CHAMBRE

La Commission du Commerce et de l'Industrie de la Chambre a procédé à l'élection du bureau.

M. Bouat, député du Lot, a été élu secrétaire.

Le Chêne du Quercy

La Société « Le Chêne du Quercy » donnera une grande fête de nuit, avec le concours des Ménestrels de France, le samedi 5 février, à 20 h. 30, dans la salle des fêtes du Syndicat de l'Épicerie Française, 32, rue du Renard (métro Hôtel de Ville).

1^{re} partie : Concert vocal et instrumental, Orchestre des Ménestrels de France (Chef M. Lacroix, 60 exécutants).

2^o partie : Bal de nuit à grand orchestre, accordéon du Maître Thiréols.

Les amateurs de belle musique ne manqueront pas de se rendre à cette fête assurés qu'ils sont d'entendre un fort beau concert agrémenté de la perspective d'un bal où les danses anciennes fraterniseront avec leurs cadettes, tout cela arrosé de la plus sympathique cordialité.

Chambre de Commerce du Lot

La Question du Forfait

M. le Président de la Chambre de Commerce du Lot vient de recevoir le télégramme suivant :

« Commission finances a accepté unanimité mon amendement portant forfait trois cent mille, Amitiés, Bouat. »

La Chambre suivra sans aucun doute sa Commission des finances et voudra ainsi accorder aux moyens éti commerçants une réforme depuis longtemps réclamée.

La Chambre de Commerce du Lot, qui avait pris l'initiative de cette amélioration du régime du forfait, a trouvé auprès de tous les parlementaires du Lot un concours aussi actif que spontané. M. Bouat qui s'était fait à la Chambre le défenseur éloquent de ce vœu, et Malvy, président de la Commission des Finances qui lui a donné l'appui de sa haute autorité ont contribué pour une large part à sa prise en considération par la Commission des Finances.

Nos représentants ont ainsi acquis des droits à la reconnaissance des moyens et petits commerçants.

Le Prix des Farines

Les membres de la commission hebdomadaire des farines, réunis à l'Hôtel de Ville, ont constaté que le cours du quintal de la farine était passé de 236 francs à 234 francs, sur la semaine passée. Le prix du pain reste fixé à 2 fr. 20 le kilo, pour le département de la Seine.

Contributions indirectes

Avis de Concours

Le Président du Conseil, Ministre des Finances, ayant à la date du 4 janvier courant, autorisé la recouvrement des concours et examens qui ont été suspendus dans les Administrations financières, les épreuves du concours pour le surnuméraire, qui devaient avoir lieu le 30 septembre dernier, sont fixées au 17 février prochain.

Le concours du 30 septembre n'ayant pas été supprimé, mais simplement ajourné, tous les jeunes gens dont la candidature avait été précédemment agréée, peuvent prendre part aux épreuves, alors même qu'ils auraient aujourd'hui dépassé la limite d'âge réglementaire.

Il est spécifié toutefois qu'aucune candidature nouvelle ne pourra être accueillie.

Recrutement de sous-agents et d'agents militaires

Le « Journal Officiel » du 13 janvier 1927 indique les conditions de recrutement, les traitements et le programme des examens qui intéressent les candidats aux emplois de sous-agents et d'agents militaires.

Pour l'année 1927, il est prévu la nomination de 198 agents ou sous-agents dans la 17^e région. Ils seront répartis entre les places de Toulouse (95) ; Agen (45) ; Pamiers (24) ; Auch (9) ; Montauban (9) ; Marmande (1) ; Cahors (13) ; Foix (1) ; Saint-Gaudens (1).

Les candidats doivent adresser leur demande au général commandant le groupe de subdivisions par l'intermédiaire du chef de brigade de gendarmerie de leur domicile avant le 1^{er} février 1927. Le chef de brigade les guidera dans la constitution de leur dossier. Ils lui présenteront leur livret militaires et toutes autres pièces militaires en leur possession.

Une grande « Semaine de la Santé » en Corrèze

Sous les auspices de M. le Ministre du Travail et de l'Hygiène et sous la présidence de M. le Préfet de la Corrèze, l'Office National d'Hygiène sociale et le Comité National de Défense contre la Tuberculose vont réaliser dans le département de la Corrèze une « Semaine de la Santé », avec le concours de la Ligue Nationale Française contre le péril vénérien et du Comité National de l'Enfance.

Cette « Semaine de la Santé » comprendra des conférences d'hygiène sociale qui se dérouleront du

1^{er} au 10 février dans les principaux centres du département et qui seront accompagnées de démonstrations cinématographiques du plus haut intérêt.

Rapatriement des corps des militaires morts sur les T. O. E.

M. Taton-Vassal, député, a demandé au ministre de la guerre : 1^o Dans quelles conditions les familles peuvent rentrer en possession du corps de leurs enfants tombés pour la France sur les T. O. E. et notamment au Maroc ; 2^o Si le retour des corps au lieu définitif d'inhumation est gratuit et après quelles formalités.

Le ministre vient de répondre ce qui suit : 1^o Toutes les familles françaises qui en font la demande peuvent obtenir le rapatriement du corps de leurs enfants tombés pour la France sur les théâtres d'opérations extérieures et, notamment, au Maroc ; 2^o Le retour des corps est gratuit depuis le lieu du décès jusqu'au lieu d'inhumation, les familles devant s'engager à prendre à leur charge les frais d'inhumation définitive (concession, monument, etc.). Les demandes sont adressées par le plus proche parent du militaire décédé au général commandant le territoire de sa résidence.

En raison des délais écoulés depuis la fin des hostilités, il paraît absolument anormal, écrit le ministre de la guerre, que de telles propositions soient encore à faire, les corps ou services ayant eu, jusqu'à présent, un délai suffisant pour établir les feuilles individuelles.

En conséquence, en vue d'achever dans le plus bref délai la concession des décorations posthumes au titre de la guerre 1914-1918, les chefs de corps et de service sont instamment priés de vouloir bien se reporter aux prescriptions de la circulaire du 12 avril 1923 et d'adresser, dès que possible, à l'Administration centrale de la guerre, les feuilles individuelles des militaires qui, d'après les archives de l'unité, sont susceptibles de recevoir une décoration posthume mais n'ont pas encore été proposés.

Instruction des hommes de troupe illettrés

Le nombre des illettrés reçus par les corps de troupe est toujours très élevé et pour les cours d'instruction élémentaire, organisés par les chefs de corps, ceux-ci sont obligés de s'adresser à un personnel dont les qualités pédagogiques ne sont pas toujours en rapport avec leur bonne volonté. « Il est cependant un fait, écrit le ministre de la guerre, c'est que chaque fois que l'instruction des illettrés a été confiée à des membres de l'enseignement, les résultats ont été satisfaisants. »

Il est donc indiqué de s'engager dans cette voie et de confier exclusivement à des instituteurs civils la direction des cours d'instruction élémentaire obligatoire.

Une entente interviendra à cet effet entre les commandants des corps d'armée et les recteurs.

Les cours seront obligatoirement suivis par les hommes ayant obtenu une note inférieure à 5 à la suite des épreuves passées au moment de l'incorporation. Ils auront lieu au moins deux fois par semaine, d'octobre à Pâques, en dehors des heures de service.

Ils seront poursuivis au-delà de Pâques aussi longtemps que le permettront les nécessités du service et l'emploi du temps du personnel enseignant.

L'autorité militaire mettra les hommes à instruire à la disposition des membres de l'enseignement, sans s'immiscier dans le programme des cours ni dans les méthodes d'instruction.

Soins médicaux gratuits

Les titulaires de pension d'invalidité qui appartiennent à des garnisons dépourvues d'hôpital ou de pharmacie militaire pourront s'adresser à ceux des pharmaciens civils de la localité, qui se seront engagés, par écrit, à délivrer les médicaments aux tarifs en vigueur.

Cylindrages à vapeur

Opérations probables dans la semaine du 31 janvier au 5 février 1927

Répandage et cylindrage de matériels sur les voies désignées ci-après :

Chemin de grande communication n° 19, de 56 km. 300 à 56 km. 500, entre Lalbenque et Vaylats.

Chemin de grande communication n° 19, de 58 km. 460 à 59 km. 260, entre Lalbenque et Vaylats.

Chemin de grande communication n° 22, de 43 km. à 43 km. 500, vers Jambouze.

Chemin de grande communication n° 18, de 33 km. 500 à 35 km., vers Frayssinet-le-Gélat.

Chemin de Grande Communication n° 44, de 0 km. à 1 km., entre Frayssinet et Pomarède.

Chemin de Grande Communication n° 7, de 17 km. 780 à 18 km. 277, à Laroque-des-Arcs.

Chemin de Grande Communication n° 33, de 12 km. 150 à 15 km., entre Le Cuzoul et Yers.

Les conditions d'application de la taxe d'apprentissage

M. Herriot, ministre de l'Instruction publique, vient d'adresser aux comités départementaux de l'enseignement technique, chargés de l'application de la taxe d'apprentissage, une circulaire dans laquelle il commente et explique certaines dispositions instituant cette taxe.

Il énumère, en outre, les règles pratiques dont il conseille l'emploi pour l'examen des demandes d'exonération, et définit comme suit, ce qu'est l'apprentissage méthodique et complet.

Le ministre de l'Instruction publique, après avoir noté ce qui distingue l'ouvrier qualifié du manoeuvre spécialisé et fait remarquer que la loi écarte toute fiction de l'apprentissage, conclut ainsi :

« Cet apprentissage ne sera vraiment organisé que si le patron s'est préoccupé, par l'orientation professionnelle du recrutement judicieux de sa main-d'œuvre ; si l'on assure la formation manuelle, méthodique ; si l'on crée ou subventionne des cours professionnels régulièrement fréquentés ; si l'apprentissage est sanctionné, pour le plus grand nombre de ses apprentis, par le certificat d'aptitude professionnelle. Ajoutons enfin que si le contrat d'apprentissage, si le carnet d'apprentissage, ne sont pas obligatoires, ils ont cependant une haute valeur et ne sauraient trop être recommandés. »

000

CAHORS

La Fête et la Tombola des Mutilés

Les Cadurciens et les Lotois savent qu'une superbe tombola des Mutilés et Réformés de Guerre du Lot est organisée dans notre département. Ils ont vu les lots magnifiques qui sont destinés aux nombreux gagnants. Le double attrait du but poursuivi par cette belle œuvre et des avantages précieux accordés aux souscripteurs a valu à cette tombola un succès sans précédent.

Aussi prévoit-on que le Bal de Bienfaisance organisé pour clôturer cette souscription et effectuer le tirage de la Tombola attirera une foule considérable. Il aura lieu, nous l'avons dit, le mercredi 9 février prochain dans la grande salle du Palais des Fêtes, à 21 heures 30.

On nous promet des merveilles de décorations et les organisateurs veulent que ce bal soit le plus beau de l'année. Les danseurs évolueront dans un cadre splendide fleuri et au son d'orchestres que ne laisseront pas les couples les plus intrépides et les plus résistants.

Enfin, c'est dans une atmosphère de fête et de joie que sera tirée la tombola et clôturée pour cette année une œuvre à laquelle tous nos concitoyens doivent s'intéresser.

Qu'ils retiennent donc bien cette date pour laquelle ils peuvent se promettre quelques heures de satisfaction et de bienfaisance.

Pour les malheureux

BUREAU DE BIENFAISANCE DE CAHORS

Nous avons publié dans notre dernier numéro la troisième liste de souscription. Par suite d'un accident de tirage, le nom de la plupart des souscripteurs a été rendu illisible. Nous croyons donc nécessaire de publier de nouveau cette liste :

| | |
|--|-------|
| M. Soufflet, hôtelier, | 100 |
| M. Marraud, officier de gendarmerie en retraite, | 10 |
| M. Pasquier, employé des P. T. T., | 10 |
| M. Pasquier, | 10 |
| M. Pasquier Georges, | 5 |
| M. Hubert, concessionnaire du service des eaux, | 100 |
| M. Leplat, chirurgien à Cahors, | 50 |
| M. Bessou, gérant du service des eaux, | 10 |
| Anonymous, | 10 |
| M. Crabol Jules, directeur du Cabinet du Président de la République, | 100 |
| M. Daynard, administrateur de l'Hôtel-Hospice, | 10 |
| M. Conduché Roger, à Cahors, | 20 |
| M. Benestède, à Cahors, | 300 |
| Anonymous, | 10 |
| Mlle Euphrasie Imbert et sa famille, | 20 |
| Total | 765 |
| Total des listes précédentes | 3.960 |
| Total à ce jour | 4.725 |

VOIRIE

Ca va ! un bon travail est en train d'être fait en ville. Des rues boueuses sont revêtues d'un solide empierrement sur lequel, mesure très appréciable, un rouleau-compresseur promène aussitôt sa lourde carasse.

La longue période des pluies que nous avons subies a transformé nos rues en cloaques impropres. Des réparations urgentes s'imposent, et un empierrement aura vite fait de rendre la circulation plus facile, dans tous les cas, d'éviter aux passants de salir souliers et pantalons.

Au prix où sont, actuellement, ces indispensables éléments de notre vestiaire, on est tenu de les conserver le plus longtemps possible.

Il était donc urgent que les rues fussent nettoyées des paquets de boue qui les encombraient.

Et combien il serait désirable qu'elles fussent toujours tenues en état de propreté.

De bons empierrements renouvelés à période déterminée, donneraient satisfaction à tout le monde.

Serait-ce une illusion que d'espérer,

qu'un jour, toutes les rues de la ville seront rendues propres ?

En attendant, souhaitons que l'empierrement, qui a lieu, soit continué dans les artères les plus fréquentées de la ville !

L. B.

Réunion publique

Le Comité protestataire contre les compteurs d'eau avait convoqué vendredi soir les Cadurciens à une réunion publique au Palais des Fêtes.

Un public assez nombreux avait répondu à l'appel et assisté à la réunion.

M. Mas, président, rendit compte de ce qu'avait fait le Comité depuis la dernière réunion et il donna connaissance de la lettre adressée au maire pour l'informer de la décision du Comité de se pourvoir en Conseil d'Etat.

M. Mas fait appel au concours de tous les adversaires des compteurs pour continuer la lutte.

Il dit que si le Conseil d'Etat rend un arrêt contraire à celui qui est attendu par le Comité, il ne faut pas se décourager. C'est l'action devant le tribunal civil qui devra être faite par les concessionnaires.

Il demande à tous de se grouper et d'apporter leur aide pécuniaire pour mener la lutte jusqu'au bout. Et si le Comité ne réussit pas dans sa lutte, eh bien, cadurciens, nous ferons comme nos ancêtres, nous irons nous approvisionner aux fontaines publiques.

M. Bertrand propose la constitution d'un syndicat de concessionnaires d'eau. Il préconise la grève des commerçants pour protester contre les compteurs.

M. Holzer prend la parole et fait une charge à fond contre ceux qui ont volé les compteurs, MM. de Monzie, Tassart, Bessières, Poinboëuf, Gilbert sont l'objet de critiques et la presse n'est pas ménagée.

Au sujet de l'intervu du Comité avec M. le maire, M. Holzer affirme que le maire a déclaré : « Je suis partisan des compteurs en régie directe. »

En ce qui concerne la menace de la fermeture de l'eau aux concessionnaires qui refuseraient le compte, M. Holzer dit que M. le Maire a déclaré : « Je ne ferai jamais fermer l'eau. »

M. Barrière se déclare partisan de la proposition de M. Bertrand tendant à inviter les commerçants à faire grève. M. Lafage proteste contre la fermeture de l'eau et contre la présence des agents de police quand le fontainier procède à cette mesure.

M. Bertrand demande que le Comité s'occupe de la création d'un Syndicat de concessionnaires. Personne ne demandant la parole, M. Mas lève la séance à 11 heures aux cris de : « A bas les compteurs. »

Mairie de Cahors

Le Maire de la ville de Cahors a l'honneur de rappeler à ses administrés qu'ils doivent déclarer à M. le Contrôleur principal des Contributions Directes :

1^o Avant le 31 janvier de chaque année les traitements et salaires payés par eux l'année précédente à raison d'au moins 25 francs par jour ainsi que les pensions et rentes viagères excédant 1.250 fr par an.

2^o Avant le 1^{er} mars, leurs bénéfices nets, réels, ou bien, la catégorie dans laquelle sont rangés ces bénéfices, s'ils sont commerçants ou industriels.

3^o Avant le 1^{er} mars, leurs revenus nets détaillés par catégories si le total de ces revenus dépasse le minimum légalement exonéré, ou si, au cours de l'année précédente, ils ont été assujettis à l'un quelconque des impôts cédulaires pour une somme égale ou supérieure à 1.500 francs.

Les déclarations prévues aux paragraphes 2 et 3 doivent être effectuées sur des imprimés déposés dans les bureaux de la Mairie.

Le contrôleur reçoit les contribuables tous les samedis dans son bureau de la Mairie.

Association des Anciens Elèves du Lycée Gambetta

Le Comité de l'Association des Anciens Elèves du lycée Gambetta s'est réuni le 24 janvier, à 20 heures, au Palais du lycée, sous la présidence de M. Lacaze, président, et a arrêté les dispositions suivantes :

Banquet. — Le banquet annuel de l'Association aura lieu le 19 février 1927, dans les salons de l'hôtel Terminus, sous la présidence de M. le Docteur Jean Rougier, vice-président de l'Association.

Le prix du banquet a été fixé à 25 fr.

Le banquet sera précédé de l'Assemblée générale annuelle, qui aura lieu au Palais du lycée, à 17 h. 30.

Bal. — Un bal sera donné au bénéfice du Bureau de bienfaisance de la ville de Cahors, dans les salons de la Préfecture le samedi 23 avril prochain.

Matinée artistique. — Enfin le Comité envisage pour le 12 juin après-midi une représentation de gala, avec le concours d'artistes de la Comédie française, qui sera donnée dans une cour du lycée (Théâtre de la Nature).

Amicale Aveyronnaise de Cahors

Les membres de l'Amicale sont priés d'assister à l'Assemblée générale obligatoire qui aura lieu le mercredi 2 février prochain à 20 h. 1/2 précises, au siège social, Café Tivoli, 1^{er} étage.

Ordre du jour : Rencouvrement du bureau ; Cotisations ; Organisation de la fête.

Pour le Bureau : Le Secrétaire : E. POMAREDE.

Obsèques

Samedi matin, à 9 h. 1/2, une nombreuse assistance a suivi le convoi funèbre de Mme Sabrié, mère de M. Sabrié, curé de Saint-Barthélemy, décédée à l'âge de 70 ans, à Cahors.

Après la cérémonie religieuse qui a été célébrée en l'église Saint-Barthélemy, le corps a été transporté à Concois où il a l'inhumation.

Nous adressons à M. le curé Sabrié, à la famille nos sincères condoléances.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret le deuil cruel qui vient de frapper M. Benet, l'excellent inspecteur des P. T. T. à Cahors, en la personne de son père, décédé à Figac, à l'âge de 82 ans.

C'est également avec peine que nous avons appris la mort de Mme Malvy, femme de M. Malvy, négociant à Alviac, belle-sœur de M. Solinhac, le dévoué commissaire de police de Cahors, décédée à l'âge de 34 ans.

C'est le 4^e deuil qui frappe en quelques mois M. Solinhac.

Jeudi est décédé à Cahors, M. Breschet, conservateur des hypothèques en retraite à Cahors où il s'était retiré.

« AU PRINTEMPS »
CAHORS
Mardi 4^{er} Février et jours suivants
Grande Réclame
de
CHAUSSURES
RABAIS ENORMES
sur plusieurs lots
Continuation de notre Réclame
« BLANC -- LINGERIE »
pendant tout le mois de Février
R. C. : 405.

Dames et Messieurs
Tenir le volant d'un véhicule automobile, c'est bien ; savoir conduire, connaître son véhicule et son mécanisme, c'est mieux.
Vous obtiendrez ce triple résultat en vous adressant à un praticien et technicien compétent ; adressez-vous à

G. RIVIÈRE
Automobiliste-Mécanicien
2, Place Rousseau, CAHORS
qui vous garantira et forfait le Permis de conduire de tous véhicules.

LES HEMORROIDES
SONT TRAITÉES RADICALEMENT
PAR LA METHODE DORIS AUX
PLANTES ALPINES JAMAIS D'INSUCCES
ENVOI DISCRET du traitement contre remb. de 20 fr
Ecr. : Lab. R. RAMCLOU-ROUSSET, Le Bourg-d'Oisans (Isère)

AGENTS demandés partout pour produits vétérinaires. Convient même à mutilés de guerre. 30 à 40 fr. à gagner par jour toute l'année S'adresser : CHATELAIN-DIXNEUF et FILS, La Séguinière (Maine-et-Loire).

Première publication
BUREAU de l'ÉPICERIE
FONDÉ EN 1854
L. BROSSET
MAGNY, MEURINE ET ROUSSEAU
Boulevard de Sébastopol, 21, Paris, 1^{er}

Suivant acte sous seing privé du 15 janvier 1927, enregistré à Cahors, le 28 janvier 1927, folio 9407, case 10.
Monsieur Alexandre BESSIÈRES et Madame Lucie-Catherine VALETTE, son épouse, demeurant à Cahors, 5, rue du Maréchal-Foch.
Ont vendu à Monsieur Gaston DENIAU et Madame Cécile DURAND, son épouse, demeurant à Villejuif (Seine), 31, avenue des Ecoles.

Le fonds de Commerce
d'ALIMENTATION GÉNÉRALE
situé à Cahors, 5, rue du Maréchal-Foch.
Oppositions dans les dix jours de la deuxième publication au cabinet des mandataires soussignés et au fonds vendu.

Imp. COUÉSANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

JEUX DE MOTS

B - R D - A - X
S - N C - N

Trouvez deux noms de villes de France en remplissant les intervalles. Toute personne qui enverra la solution juste aura droit à un superbe cadeau. Envoyez votre réponse à : ATELIERS PAUL BERT, 15, rue Paul-Bert, PARIS (14^e) Joindre une enveloppe timbrée portant votre adresse

ETUDE
DE
M. René BILLIÈRES
AVOUÉ A CAHORS
63, Boulevard Gambetta, 63

PURGE
d'hypothèques légales

Suivant exploit de GIRAUDEL, huissier à Cahors, en date du vingt-deux janvier mil neuf cent vingt-sept, notification a été faite à la requête de Monsieur Albert TASSART, chevalier de la Légion d'Honneur, avocat, premier adjoint au Maire de Cahors, demeurant en ladite ville, agissant en sa qualité d'adjoint au Maire de Cahors, et par délégation des pouvoirs de ce dernier :

1° à Madame Victorine-Jeanne TEYSSÈRE-CONTE, sans profession, épouse de Monsieur Ernest GARRIC, propriétaire, avec lequel elle demeure à Cahors, boulevard Gambetta.

2° audit Monsieur Ernest GARRIC pour autoriser son épouse susnommée et comme exerçant les droits et actions de celle-ci.

3° à Madame Antoinette-Anais TEYSSÈRE-CONTE, sans profession, veuve de Monsieur Léopold BESSIÈRES, demeurant à Cahors, rue Brive.

4° et à Monsieur le Procureur de la République, près le Tribunal de première instance du Lot, séant à Cahors.

de l'expédition d'un acte fait au greffe dudit tribunal, le dix-sept décembre mil neuf cent vingt-six, constatant le dépôt fait audit greffe le même jour de la copie collationnée, enregistrée à Cahors le dix-sept décembre mil neuf cent vingt-six, folio 81, case 3, d'un acte passé devant Maître TRIADOU, notaire à Cahors, le vingt-six octobre mil neuf cent vingt-six, contenant vente au requérant es qualité par Madame Victorine-Jeanne TEYSSÈRE-CONTE, épouse assistée et autorisée de Monsieur Ernest GARRIC, et par Madame Antoinette-Anais TEYSSÈRE-CONTE, veuve Léopold BESSIÈRES, tous demeurant à Cahors.

d'une bande de terrain à détacher d'un jardin appartenant aux vendeuses, à Cahors, aux abords du Pont Valentré et en amont de celui-ci, ledit jardin paraissant figurer au plan cadastral de la commune de Cahors, sous le n° 2392, section N. Cette bande de terrain destinée à l'élargissement et à la prolongation projetés par la Ville de Cahors du quai Cavalgane, sera incluse dans toute son étendue du nord-est au sud-ouest entre : d'un côté le jardin restant aux vendeuses et d'autre côté la rue du Président-Wilson ou sa prolongation vers le Pont Valentré, et à la suite le chemin actuellement existant s'ouvrant sur cette rue aux abords du Pont Valentré, contournant et limitant actuellement ledit jardin dans son aspect nord et ouest. Par suite la bande de terrain vendue qui partira vers le nord-est des abords du terrain de la Compagnie d'Orléans et contournera tout le surplus du jardin, au nord et à l'ouest, pour aboutir vers le sud-ouest à la propriété des héritiers de la veuve CLUZEL, aura dans toute son étendue une surface générale de quinze cent quatre-vingt-treize mètres carrés, cinquante centimètres carrés. Sa largeur sera inégale, mais à

l'extrémité sud-ouest de cette bande, c'est-à-dire du côté des héritiers CLUZEL, cette largeur sera de huit mètres quatre-vingt-trois centimètres, et à son extrémité nord-est, aux abords du terrain de la Compagnie d'Orléans, cette largeur sera de sept mètres quatre-vingt-trois centimètres. Sa plus grande largeur comprise dans le coude formé vers le nord-ouest par le tournant du chemin actuel, sera de seize mètres trente-quatre centimètres.

Sur cette bande de terrain vendu est construite une petite maison à côté du portail d'entrée actuel aux abords de la rue Président-Wilson.

Cette vente est faite moyennant le prix principal de seize mille six cent quatre-vingt-dix-sept francs, outre les charges. L'exploit susvisé contenait déclaration à Monsieur le Procureur de la République que la notification lui était faite en conformité de l'article 2194 du Code civil, pour qu'il eût à requérir telles inscriptions d'hypothèques légales qu'il jugerait à propos dans le délai de deux mois, et que, faute de ce faire dans ce délai, les immeubles vendus seraient et demeuraient purgés de toutes hypothèques de cette nature ; que ce jardin dépendait originellement de la succession de Monsieur Jean-Baptiste COUDERC, quand vivant, propriétaire à Cahors, où il est décédé le 15 décembre 1889, laissant pour héritiers conjointement et indivisément entre eux Madame Clotilde COUDERC, épouse TEYSSÈRE-CONTE, et Monsieur Jean-Pierre COUDERC, propriétaire à Cahors, ses deux enfants issus de son mariage avec dame Antoinette BAUDEL, sa femme alors, prédécédée ; que Monsieur Jean-Pierre COUDERC est lui-même décédé à Cahors, célibataire, sans héritiers à réserve, laissant pour seule héritière sa sœur dame Clotilde COUDERC, épouse TEYSSÈRE-CONTE, d'aujourd'hui décédée et mère des dames GARRIC et veuve BESSIÈRES, précitées.

et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales n'étant pas connus de l'acquéreur, ladite notification serait publiée conformément à l'avis du Conseil d'Etat du 9 mai 1807.

Pour insertion :

R. BILLIÈRES.

Bibliographie

Vient de paraître :
Raymond REY
Professeur de l'Université
Docteur es lettres

La Cathédrale de Cahors
et les origines de l'architecture à coupes d'Aquitaine

Henri LAURENS, Editeur, Paris

En vente : A CAHORS
Librairie GIRMA, Bd Gambetta, 24
Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 36

Vient de paraître
EUGÈNE GRANGIÉ

Cahors-en-Quercy
(avec dessins de M^{me} Alice Millochau)
1 vol. Prix : 6 fr.

En vente : A CAHORS
Librairie GIRMA, Bd Gambetta, 24
Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 36

Vient de Paraître
EUGÈNE GRANGIÉ
Gracieuse
au bérêt bleu.....
Roman Basque
1 vol. Prix : 7 fr. 50
PEYRONNET, Editeur, 7, rue de Valois
- PARIS -
En vente : A CAHORS
Librairie GIRMA, Bd Gambetta, 24
Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 36

LA MODE PRATIQUE
rend
la vie
moins chère
en vous donnant
le moyen de faire
à la maison
tous vos vêtements,
prolonger leur durée,
exécuter vous-même
les petites réparations
du home, etc.
Grâce à la
Mode Pratique
vous travaillerez sans
rien gaspacher, vous économiserez du temps
et de l'argent.
Abonnement :
Un an, 52 N^{os} : France, 30 fr.
HACHETTE



LA RÉPUTATION des Publications François Tedesco n'est plus à faire. Toutes sont d'un puissant intérêt, mais cependant, parmi les Publications François Tedesco « LA FEMME CHEZ ELLE » est certainement celle qui d'une façon générale répond le mieux aux nécessités de l'heure présente. Enlèvement intéressant au point de vue social parce qu'elle tend à développer l'amour du foyer et à rendre plus attrayante la besogne parfois ingrate qui incombe à la Femme chez elle, cette publication offre encore davantage de charmer utilement les loisirs que la Femme ou la Jeune Fille peuvent avoir sous le toit familial. « LA FEMME CHEZ ELLE » est en vente chez tous les marchands de journaux. Pour obtenir un numéro spécimen en faire la demande (en y joignant un timbre de 0 fr. 25) aux « Publications François Tedesco », 39, Boulevard Raspail à Paris.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

Hiver 1926-1927
Comment se rendre au Maroc
Il est appelé qu'en utilisant le Réseau d'Orléans, on peut se rendre au Maroc par divers itinéraires, savoir :
1° Par Bordeaux-Casablanca. — Départ de Bordeaux trois fois par mois. Traversée en 3 jours. Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay et de diverses gares du Réseau d'Orléans.
2° Par Gibraltar-Casablanca. — Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay à Gibraltar, Service hebdomadaire (tous les mardis) de Gibraltar à Casablanca, 15 heures de mer environ.
3° Par Algésiras-Tanger. — Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay à Algésiras. Sud-Express entre Paris et Madrid. Entre Madrid et Algésiras, train rapide quotidien (service tri-hebdomadaire de luxe). Traversée quotidienne Algésiras-Tanger en trois heures. De Tanger à Casablanca par Rabat, service automobile quotidien, trajet dans la même journée (billets à Paris : à la gare du Quai d'Orsay et à l'Agence de la Compagnie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines).
4° Par Toulouse-Casablanca (par avion). — Trajet en chemin de fer jusqu'à Toulouse, voie aérienne de

Toulouse à Casablanca. Billets de chemin de fer et d'avion délivrés conjointement à la gare de Paris-Quai d'Orsay, à l'Agence de la Cie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines et dans diverses gares de son Réseau.
5° Par Port-Vendres-Oran-Oudjda. — Trajet en chemin de fer jusqu'à Port-Vendres par Limoges-Toulouse ; service hebdomadaire (le lundi) par paquebot rapide entre Port-Vendres et Oran. Entre Oran et Oudjda, Oudjda et Fez, Fez et Casablanca trajet par voie ferrée ou par avion ; service automobile entre Oudjda et Casablanca.

Pour tous renseignements, s'adresser :
A Paris : A l'Agence spéciale de la Cie d'Orléans, 16, Bd des Capucines ; aux bureaux de renseignements de la Gare du Quai d'Orsay et 126, Bd Raspail.
Consulter le Livret Guide Officiel de la Compagnie d'Orléans en vente dans ses gares et bureaux de ville.

L'Amérique du Sud
Via Bordeaux
Il est rappelé au Public les facilités offertes pour les relations avec l'Amérique du Sud via Bordeaux. Sur présentation d'un billet de passage des Compagnies Sud-Atlantique et Chargeurs-Reunis, conjointement avec un billet de chemin de fer pour Bordeaux, les bagages sont enregistrés directement à Paris-Quai d'Orsay pour la destination définitive, après visite par la Douane. L'enregistrement est fait à Paris-Quai d'Orsay la veille du jour fixé pour le départ des paquebots de Bordeaux. Des dispositions spéciales sont en outre prévues pour amener les voyageurs, sans changer de voiture, jusqu'au quai d'embarquement.

Dans le sens du retour, les bagages à destination de Paris peuvent être enregistrés directement à bord du paquebot, avant son arrivée à

Bordeaux. La visite de ces bagages par la Douane n'a lieu qu'à la gare de Paris-Quai d'Orsay, et tout est fait pour faciliter aux voyageurs le plus possible, comme à l'aller, la traversée de Bordeaux.

LIVRET-GUIDE OFFICIEL
(Edition du Service d'Hiver au 6 octobre 1926)

La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans met en vente dans les principales gares de son Réseau, au prix de 2 fr. 75 l'exemplaire, son Livret-Guide Officiel illustré comprenant notamment l'horaire complet des trains au 6 octobre 1926.

Comme précédemment, ce Guide est également adressé à domicile, contre l'envoi préalable de sa valeur augmentée des frais d'expédition, soit au total 4 fr. 20 pour la France et 6 fr. 25 pour l'étranger, en mandataire ou timbres-poste, au Service de la Publicité de la Compagnie, 1, Place Valhubert, à Paris (13^e).

VENTE DE CARTES POSTALES
Reproductions d'offices illustrés

La Compagnie d'Orléans vient de rééditer les deux séries de cartes postales reproduisant certaines de ses affiches illustrées qui ont obtenu tant de succès auprès du public. Ces cartes sont mises en vente dans ses principales gares et bureaux de ville au prix de 2 francs la pochette, de 10 séries chacune :
1^{re} Série : Les Châteaux de la Loire.
2^e Série : Sites et Monuments Célèbres du Réseau d'Orléans.
Ces pochettes sont également adressées franco contre l'envoi de la somme de 2 fr. 15 par série au Bureau de la Publicité de la Compagnie d'Orléans, 1, Place Valhubert, à Paris (XIII^e).

LA PHOSPHODE GARNAL
remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE

et les préparations iodotanniques phosphatées
Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES
Malades, Grippés et Convalescents

- LYMPHATISME** : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.
- MALADIES DES OS** : Rachitisme, Scrofule des enfants.
- MALADIES DE LA POITRINE** : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.
- ANÉMIE** : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.
- NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE** : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphode GARNAL
et le Corps Médical

Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la **PHOSPHODE GARNAL**. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre. Chaque flacon de **PHOSPHODE GARNAL** renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant. La **PHOSPHODE GARNAL** fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs. Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie. Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.

Prix du flacon : 14 francs. — Grandeur unique.

Le D^r ORTEL
Ancien Directeur des Hôpitaux de Paris
Docteur en Médecine et en Pharmacie
écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la **PHOSPHODE GARNAL**. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre. Chaque flacon de **PHOSPHODE GARNAL** renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant. La **PHOSPHODE GARNAL** fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs. Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie. Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Prix du flacon : 14 francs. — Grandeur unique.

Feuilleton de « Journal du Lot » 33

La Châtelaine de Shenstone

PAR
FLORENCE BARCLAY
CHAPITRE XXI
MICHEL VERITAS

Le matin de ce même jour, celui où Jim Airth, de nouvelles résolutions dans le cœur, voyageait vers Londres, lady Ingleby, assise sous les marronniers, suivait des yeux la partie de tennis entre Ronald et Billy. Les deux jeunes gens venaient frémement, s'efforçant d'égarer leur amie ; mais l'aspect fragile de Myra, ses grands yeux pathétiques, les épouvantait. Evidemment les choses allaient encore plus mal qu'ils n'avaient prévu. Ils s'étaient sentis certains que Jim Airth n'épouserait pas lady Ingleby, mais ils n'avaient pas imaginé que lady Ingleby continuerait à souhaiter épouser Airth. Ronald niait que ce fût le cas, mais Billy affirmait le contraire, tout en refusant de donner les raisons de sa conviction. Ronald n'était jamais parvenu à obtenir de Billy le moindre renseignement au sujet de la révélation faite par lui à lady Ingleby. — Si vous teniez à savoir com-

ment elle la prendrait, vous n'aviez qu'à vous en charger, dit enfin Billy. Et vous vous épargnez un effort inutile, en ne me le demandant plus. Ce matin en question, lady Ingleby se sentait en paix, sans espoir de bonheur, mais résignée à l'inévitable, et moins loin de Jim Airth. La nuit précédente elle s'était endormie, hantée par les souvenirs de Treggart. A minuit elle s'était réveillée en sursaut se croyant sur la roche avancée, et se sentant prête à tomber ; mais immédiatement les bras de Jim Airth parurent l'entourer, et elle eut conscience d'être en sûreté, goûtant ce sentiment exquis de force et de repos, qu'elle avait déjà éprouvé. Le rêve avait été si intense, que réveillée, elle en ressentait les effets. Aussi, suivait-elle le tennis avec un léger sourire sur son doux visage. — Elle commence à oublier, pensa Ronnie exalté. Les deux amis échangèrent encore quelques balles. — Restez pour le lunch, boys, dit lady Ingleby comme le gong résonnait, et tous trois se dirigèrent vers la maison. Au moment de partir, et pour rejoindre leur auto qui les attendait à la porte, ils dirent adieu à leur hôte dans le hall, puis se retournèrent pour aller chercher leurs raquettes. A cet instant, ils entendirent le tintement d'une clochette de cycliste, un gamin arrivait avec une dépêche. Groatley, qui attendait pour embar-

quer les jeunes gens, la reçut, ramassa un plateau d'argent sur la table du hall, et suivit lady Ingleby dans son petit salon. Le silence dans la maison fut tout à coup si complet, que Ronald et Billy demeurèrent immobiles, écoutant. — Deux heures moins vingt, dit Billy regardant l'horloge. Des esprits passent. L'instant d'après, un cri partit du salon de lady Ingleby, un cri d'une nature si singulière, que les deux hommes se regardèrent, puis sans s'attarder à réfléchir ils se portèrent précipitamment vers le petit salon. Lady Ingleby était debout au milieu de la pièce, la dépêche ouverte en main. — « Jim ! disait-elle, oh ! Jim ! » Son visage était transfiguré par la joie et la reconnaissance, à tel point que ni Ronald ni Billy n'osèrent faire une question, se contentant de la regarder. — Oh ! Billy, oh ! Ronald, dit-elle : Il ne l'a pas fait. Oh ! comprenez-vous ce que cela signifiera pour Jim Airth ?... Arrêlez la gamine, vite. Donnez-moi une feuille de papier pour écrire. Il faut que je le fasse venir de suite... Oh ! Jim ! Jim ! Il m'a dit qu'il aurait donné sa vie pour voir paraître sous sa tente quelqu'un qui serait venu lui apprendre qu'il n'avait pas fait le terrible coup ! et maintenant je vais être ce quelqu'un... Appelez Groatley... Si nous ne per-

sons pas de temps, il pourra venir l'express de six heures... Groatley, dites à ce boy de porter ce télégramme qui doit être expédié immédiatement. Donnez-lui une demi-couronne, et dites-lui de garder la monnaie... Maintenant, vous autres... fermez la porte ! Un silence lourd succéda au tourbillon d'agitation. Lady Ingleby s'affaissa sur le canapé, et pendant un moment enfouit son visage dans les coussins. Dans le silence ils entendirent le télégraphiste qui s'éloignait en faisant très inutilement résonner sa clochette. Quand on cessa de la percevoir, lady Ingleby leva la tête : — Michel vit ! dit-elle. — Par Jupiter ! cria Ronnie, et il fit un pas en avant. Billy ne prononça pas un mot, mais devint très pâle, et s'appuya contre la porte. — Pensez à ce que cette nouvelle représente pour Jim Airth. Pensez aux angoisses qu'il a traversées ; et après tout il était innocent ! — Pouvons-nous voir ? demanda vivement Ronald, tendant la main vers la dépêche. — Lisez, dit Myra. Ronald prit le télégramme et lut à haute voix : « A lady Ingleby, Shenstone Park, Angleterre. « Bruit de mort... une erreur, fait prisonnier à Targai, Evadé, arrivé au

Caire, grosses sommes à payer. Envoyez par câble cinq cents livres à Cook immédiatement. »
« Michel VERITAS. »
— Par Jupiter, répéta Ronnie. Billy ne dit rien, mais ses regards ne quittaient pas le visage radieux de lady Ingleby. — Pensez, répéta-t-elle, à ce que cette nouvelle représente pour Jim Airth. — Oui... dit Ronnie, cela change considérablement la situation pour lui. — Qu'est-ce que « Veritas » signifie ? — C'est notre chiffre particulier, répondit lady Ingleby. Ma mère m'a télégraphié un jour au nom de Michel, et à Michel au lieu de mon nom. C'est un homme de temps en temps des excentricités ! mais celle-ci amène des complications. Michel fut extrêmement contrarié, et de ce jour, nous primes l'habitude de signer nos télégrammes « Veritas », ce qui signifie : cette dépêche est bien de moi. — Imaginez, dit Ronald, lui prisonnier, et nous autres nous en allant ! Mais je me souviens, nous avons toujours soupçonné qu'on avait fait des prisonniers à Targai. Et les preuves certaines de la mort de lord Ingleby étaient... enfin, difficiles à trouver. Nous avons cru pouvoir tenir le fait pour certain, parce que nous pensions qu'il se trouvait dans

l'intérieur du tunnel... Il avait dû en sortir avant qu'Airth déclanchât l'éclaircie, et après il n'a pu revenir en arrière. Naturellement il est arrivé au Caire sans argent et sans moyen de se rapatrier. Ceux qui l'ont aidé, s'attachèrent à lui comme des sangsues jusqu'au moment où ils auront leur salaire. Qu'allons-nous faire pour télégraphier ? Lady Ingleby paraissait avoir peine à rassembler ses idées. — Bien entendu, l'argent doit être expédié, et expédié sans aucun délai, dit-elle. Cher Ronnie, priez-vous aller à Londres à ma place ? Je vous donnerai un chèque pour mon banquier, il saura comment s'y prendre. Michel ne doit pas attendre, et cependant il faut que moi, je reste ici pour faire part de la nouvelle à Jim. Je n'ai pas songé d'abord à la possibilité d'aller à Londres moi-même, et maintenant j'ai envoyé ma dépêche ! Oh ! mon cher Ronnie, pouvez-vous me remplacer ? — Assurément, dit cordialement Ronald, l'auto est à la porte. Si vous écrivez votre lettre de suite, j'attrape le train de deux heures et demie, pas besoin de chèque. Autorisez simplement vos banquiers à expédier l'argent ; je les verrai, et j'expliquerai les circonstances, les fonds seront au Caire ce soir si la chose est faisable.

(A suivre).